

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 3 juin 2025

Délibération
n°78 -2025
Point 4.6.6

Point 4.6.6 de l'ordre du jour

Renouvellement du dispositif de bourse « éducation aux médias » et du partenariat avec l'ACMISA - CUEJ

EXPOSE DES MOTIFS :

Le groupement d'intérêt public (GIP) « Action culturelle milieu scolaire d'Alsace » (ACMISA) soutient des projets culturels et d'éducation aux médias, ayant notamment pour but de favoriser l'accès à l'information et à l'usage des médias dans les écoles, collèges et lycées. Ces projets sont fondés sur une démarche caractérisée par la mise en œuvre de pratiques médiatiques, plaçant les élèves dans des situations où s'éclairent l'une par l'autre l'activité, la découverte des médias, l'acquisition de notions et de techniques, la réflexion et la production.

En 2021, le GIP ACMISA a proposé au CUEJ une collaboration afin que des étudiantes et étudiants du master journalisme puissent intervenir dans ces classes. Après cette expérimentation, les retours ont été unanimement élogieux. En conséquence, les partenaires souhaitent renouveler ce partenariat pour l'année 2024-2025.

Dans le cadre de cette coopération, une bourse « éducation aux médias » est prévue afin de soutenir les étudiantes et étudiants qui s'investissent dans ces projets en animant des ateliers dans des classes du primaire ou secondaire, sur tout le territoire alsacien. Sont éligibles toutes les personnes régulièrement inscrites en première ou deuxième année de master journalisme qui animent des ateliers d'éducation aux médias, selon les modalités prévues entre les partenaires. Pour pouvoir la toucher, ils devront respecter les modalités de versement qui leur seront précisées par message électronique de l'administration. Cette bourse permettra notamment de financer leurs déplacements, leur investissement dans ce projet, voire du petit matériel. Aucune modification n'est proposée pour l'année 2025.

Lieu de l'intervention	Montant de la bourse en 2023/2024	Montant de la bourse en 2023/2024
Eurométropole de Strasbourg	160€	160€
Bas-Rhin hors Eurométropole	290€	290€
Haut-Rhin	400€	400€

Validation par le conseil de composante : 14 novembre 2024

Le 6 mai 2025, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 38 voix pour.

Rapporteur : Rachel SCHURHAMMER, vice-présidente Formation

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le renouvellement du dispositif de bourse « éducation aux médias » et du partenariat avec l'ACMISA – CUEJ.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	1
Nombre d'abstentions	6
Ne participe pas au vote	0


Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 4 juin 2025

La Directrice générale des services


Valérie GIBERT

CONVENTION DE PARTENARIAT 2024-2025

relative au mentorat étudiants du CUEJ - Élèves du primaire et du secondaire

Le mentorat étudiants du CUEJ - élèves du primaire et du secondaire est un dispositif d'éducation au média développé et mis en œuvre par le rectorat de l'académie de Strasbourg en partenariat avec le centre universitaire d'enseignement du journalisme (CUEJ) de l'université de Strasbourg. Il s'inscrit dans le cadre de la priorité accordée à l'éducation aux médias et à l'information et la construction de l'esprit critique par le Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse.

Convention de partenariat à la mise en œuvre du dispositif « **Mentorat étudiants du CUEJ - Élèves du primaire et du secondaire** »

Entre

- **Le centre universitaire d'enseignement du journalisme (CUEJ) de l'Université de Strasbourg**, représenté par Monsieur Cédric Pellen, directeur du CUEJ, par délégation du Président de l'université, Monsieur Michel Deneken,
- **L'académie de Strasbourg**, représentée par Monsieur Olivier Klein, recteur de l'académie de Strasbourg
- **Le GIP Acmisa**, représenté par Monsieur Alexis Neviaski, président par intérim du Gip-Acmisa

Il a été convenu que :

Article 1 – Les objectifs

Le dispositif a pour but de mettre en contact des étudiants journalistes et des classes, ou élèves, d'écoles primaires, de collèges et/ou de lycées participant à un club produisant un média scolaire ou souhaitant se lancer dans la production d'un média scolaire. Il s'agit pour les étudiants d'épauler les élèves dans la réalisation de leur média.

Le dispositif permet de faire découvrir le métier de journaliste et ses problématiques actuelles en offrant aux élèves la possibilité de comprendre le processus de production de l'information et être ainsi à même de le décrypter.

Il a pour but de les sensibiliser aux enjeux de la liberté d'expression, d'encourager le développement d'une pratique consciente et responsable des différents médias, des réseaux sociaux et d'Internet de façon générale.

À travers ce dispositif, les partenaires souhaitent aussi :

- Développer l'accès à l'information et à l'utilisation de tous les médias pour tous les élèves
- Encourager l'innovation pédagogique
- Favoriser la production de contenus médiatiques et la prise de conscience de la place et du rôle des médias dans la société

Article 2 – Les modalités

Le dispositif s'applique pour la durée de l'année scolaire 2024-2025. L'intervention se déroule, en général, en trois temps (3x2h)

Cette nouvelle opération concernera au moins 12 classes pour l'année scolaire 2024/2025.

Une information préalable pour les étudiantes et étudiants journalistes participant au dispositif sera organisée par le coordonnateur académique EMI/CLEMI.

Article 3 – Le comité de pilotage

Le comité de pilotage sera chargé du suivi et de l'évaluation de ce dispositif. Il comprend au moins un représentant de la direction du CUEJ et le coordonnateur académique EMI/CLEMI de la DAAC de l'Académie de Strasbourg ou son représentant. Un représentant des étudiants y sera invité.

Article 4 – Engagement des partenaires

Les différents partenaires s'engagent à mobiliser les moyens financiers et humains nécessaires à la réalisation du présent contrat selon les modalités suivantes :

- L'Académie de Strasbourg s'engage à :
 - recruter les classes et les enseignants
 - mettre à disposition les compétences de la DAAC et du CLEMI
 - permettre l'information préalable des enseignants

- Le GIP-ACMISA s'engage à :

- verser une subvention de 6500 euros au CUEJ, qui correspondra à la totalité de la rémunération des étudiants ainsi qu'aux frais de gestion, avant le 31 décembre 2025.

- Le CUEJ s'engage à :

- recruter les étudiants
- faire intervenir les étudiants 3x2h en classe
- rémunérer les étudiants

Article 5 – Reconduction

Cette convention pourra être renouvelée, après discussion et validation en comité de pilotage. Elle sera liée à l'engagement, notamment financier, des partenaires et à la décision des signataires du contrat ainsi qu'à la définition, le cas échéant, de nouveaux objectifs.

Fait à Strasbourg, le 21 octobre 2024

(en 3 exemplaires)

Pour l'Académie de
Strasbourg
Monsieur Olivier Klein,
Recteur de l'académie de
Strasbourg

Pour le CUEJ
Monsieur Cédric Pellen,
Directeur

Pour le Gip-Acmisa
Monsieur Alexis Neviaski,
Président du Gip-Acmisa